

Réunion

Comité Directeur

Mercredi 25 novembre 2009

Membres absents excusés : MC.Biziot – L.Charue – JF.Chalon – C.Guillaud – D.Truchy

Membre absent non excusé : JL.Hamen

Participe à la réunion : Charly Gonzalez , délégué départemental

RAPPEL de quelques règles de fonctionnement

Actuellement , il semble que certaines commissions (ou certains licenciés) refusent de mettre en œuvre les projets du Comité Directeur , souvent en accord avec elles .

La Présidente rappelle que :

- *c'est le Comité Départemental qui déterminent les orientations de la fédération et les projets à réaliser , et qu'il est donc nécessaire que les CTD les appliquent .*
- *les projets mis en œuvre sont portés à la connaissance de tous dans les comptes-rendus des réunions du Comité Directeur qui sont disponibles sur le site « ufolepyonne ».*

Elle indique qu'elle adressera un courrier dans ce sens à toutes les CTD (en pièce jointe) et que celles-ci seront invitées à la réunion annuelle Comité Directeur/CTD qui sera prochainement programmée .

Quelques règles à respecter

- Les CTD font leurs divers courriers (comptes-rendus , convocations ...) . En aucun cas , elles ne doivent demander au personnel de l'UFOLEP (délégué et/ou secrétaire) de faire ce travail .

- Le téléphone de l'UFOLEP n'est pas un standard téléphonique . En aucun cas , les associations ne peuvent venir à l'UFOLEP pour téléphoner pour résoudre des problèmes internes .

- Pour des raisons d'économie internes à la délégation et de respect de l'environnement , il n'est plus envisageable que l'UFOLEP délivre des listes imprimées des licenciés (ni aux associations ni aux CTD) .

- Lorsqu'il y a des problèmes à régler avec les fédérations délégataires , c'est le Comité Départemental qui est l'interlocuteur . Les CTD doivent lui transmettre les courriers et/ou questions ; il se chargera d'y répondre .

- Dans les réunions d'activités (réunions des CTD) , en aucun cas , le représentant du Comité Directeur ne doit prendre en charge la rédaction du compte-rendu .

DELIVRANCE des affiliations et licences

- 1) Contrairement aux bruits qui ont couru , il n'y a aucun problème pour la délivrance des licences . Elles seront toujours délivrées par la délégation UFOLEP à Auxerre .
- 2) Le travail sera fait par Fatima .
Il suffit de réorganiser le travail , sachant que Fatima est déchargée de certains travaux (réalisation des affiches , des tracts ...) qui sont maintenant réalisés par le Délégué , Charly .

Fatima , en fonction du nombre de demandes qui varie selon les périodes de la saison sportive , travaillera suivants les principes suivants :

- a) Les affiliations et licences demandées par courrier seront établies dans les 8 jours, à condition que le chèque ait été joint à la demande .
- b) A titre exceptionnel , les demandes par fax ou mail seront acceptées mais ne pourront être honorées que dans les 8 jours (comme les demandes par courrier) , le chèque devant être parvenu à la délégation dans l'intervalle .
- c) Ceux qui le souhaitent peuvent déposer leurs demandes , accompagnées du chèque , au bureau de l'UFOLEP . Elles seront établies dans les 8 jours .

Les P.D.D(Plans de Développement Départementaux

- Dossiers à finaliser pour mars 2010

CONTRATS d'objectifs du Conseil Général – Prévisionnel

- Le Comité Directeur , avec l'aide du délégué , a préparé le tableau prévisionnel pour 2010 .
- Aide financière globale sollicitée : 4 000 € (Ecole de moto : 700 € - Sport Famille : 1 500 € - Promotion du Sport féminin : 1 800 €) . (Part du Comité Départemental : Ecole de moto : 1 000 € - Sport famille : 1 200 € - Promotion du Sport féminin : 500 €) .

PROPOSITION de la DDJS

- Pour gérer « Active Santé » (développement des activités sportives auprès des publics « sédentaires » de plus de 45 ans) , la DDJS cherche à mettre en place une structure départementale qui coordonnerait les divers organismes qui interviennent sur cette action , ceci nécessitant la création d'un poste de coordonnateur .

- L'UFOLEP .Yonne a été sollicitée . Avant de prendre une décision , le Comité Directeur a confié à l'UFOLEP Nationale , pour avis , l'étude du dossier .

POINT sur les activités

1) MOTOCROSS

- Réunion annuelle le samedi 07 novembre à Ancy-le-Franc. Bon déroulement .

Comité Directeur représenté par Nicole Durand

Il est regrettable que de nombreux motards , récompensés pour leur classement au Championnat Départemental , aient été absents sans même s'être excusés .

Question - Rappel – Par mesure de sécurité (nombre limité de pilotes sur les circuits) , l'UFOLEP de l'Yonne ne délivre pas de licence , pour la pratique du motocross , aux pilotes n'habitant pas le département .

Cette mesure peut paraître discriminatoire . Comment refuser « courtoisement » ces pilotes de l'extérieur ?

Actuellement , le problème ne concernant que des non résidents dans l'Yonne , la décision se justifie par deux motifs essentiels :

- Le strict respect des consignes de sécurité (non limité de pilotes sur les circuits) ; donc priorité aux pilotes habitant le département .*
- D'autre part , certains départements ont trouvé la solution d'aller se licencier à l'extérieur afin de ne pas organiser de courses ; ce n'est donc pas à l'Yonne de pallier aux défaillances de ces départements .*

Problème du calendrier papier – Le Comité Directeur déplore l'attitude de la CTD qui n'a pas fait l'effort de trouver quelques pavés publicitaires . Pour cette année , compte tenu des engagements pris auprès du Crédit Mutuel , le CD va remédier à cette défaillance . Pour l'avenir , le CD verra les mesures à prendre .

2) ACTIVITES CYCLISTES

a) CYCLOSPORT

- Réunion annuelle – Samedi 14 novembre 2009

- **Propositions** - Montant de la participation aux frais de secrétariat pour 2010 : 30 € au lieu de 35 € (compte tenu des économies réalisées par l'utilisation d'internet) .

- Pénalité des clubs organisateurs sans commissaire – Pour 2010 : 40€ au lieu de 75 € (prise en compte de la bonne volonté de ces clubs qui inscrivent des épreuves au calendrier) .

ACCORD du COMITE DIRECTEUR

- **A regretter** le comportement actuel de quelques licenciés qui contestent tous les règlements et se croient autoriser à juger les commissaires qui acceptent de donner de leur temps pour gérer la CTD et être présents sur les podiums , ce qui a entraîné la démission de deux officiels écoeurés par Ce manque de considération .

b) VTT

- Réunion annuelle – Samedi 28 novembre 2009 à 16 heures à SENS.

- Après avoir accepté en juin , le principe du calendrier commun , la CTD refuse de rechercher quelques pavés publicitaires sous prétexte que ce calendrier aurait du être réalisé pour sa réunion annuelle ! sachant qu'elle-même a mis plus de 6 semaines pour finaliser son projet de calendrier (dernier projet envoyé par mail le samedi 21 novembre).

- A noter cependant , l'attitude positive de Michèle Guyot qui fournira un pavé annonçant « La Ronde de Vézelay » (Pâques 2010) .

c) CALENDRIER COMMUN

Il est plus que regrettable de constater que certains n'acceptent pas le principe de la démocratie , à savoir le respect des décisions prises par une majorité (refus de fournir des pavés publicitaires ; refus de poursuivre le travail fait les années précédentes ...) .En conséquence , ce travail va revenir à des personnes qui donnent déjà énormément pour la fonctionnement de leur activité et du Comité Départemental .

Le CD remarque qu'apparemment ces personnes ne sont pas conscientes du travail et des sacrifices faits par certains qui ne regardent pas à œuvrer pour l'ensemble des licenciés .

d) JOURNEE « Activités Cyclistes » du 30 mai 2010

- Le Comité Directeur s'étonne des positions prises lors de la réunion des CTD le mercredi 18 novembre et du mail adressé par le responsable de l'UCGA.

- Lorsque le Comité Directeur apporte son soutien à des CTD , pour la mise en œuvre de projets spécifiques , il n'est pas possible de lui demander de prendre en charge tout l'aspect administratif . Par son implication , il assure les organisateurs et l'organisation (les CTD n'étant pas assurées) et se charge des dossiers de demande d'aides financières auprès des instances compétentes .

Par contre , les dossiers techniques et de demandes d'autorisation d'organisation doivent être pris en charge par les CTD concernées .

QUESTIONS diverses

1) « DECOUVERTE APE » à Ancy-le-Franc

- Journée « Découverte APE » (Step – Country) - Samedi 21 novembre .

- 33 adultes et 14 enfants . La presque totalité de ces personnes sont restées la journée entière .
Satisfaction générale .

- *Mais quelle suite à donner à ces journées ?*

Les participants sont demandeurs d'activités de ce type , mais avons-nous les moyens physiques d'intervenir sur diverses associations ? Demandes en particulier en ce qui concerne « le country » .

2) NOUVELLE ADRESSE de l'UFOLEP

- 57 avenue des Clairions à Auxerre .

- Les membres du bureau , accompagnés du délégué et de la secrétaire de l'UFOLEP , ont visité les locaux le vendredi 20 novembre .

Quelques travaux d'aménagement vont être réalisés .

Locaux agréables .

- Le déménagement devrait se faire très rapidement .

4) PROBLEME du ménage dans les nouveaux locaux

Demander un devis à plusieurs entreprises d'entretien .

5) « DECOUVERTE multisports »

- Samedi 12 décembre à 13 h 30 – Auxerre (Gymnase S.Mésonès) .

- Que faire ensuite ? Comment l'UFOLEP peut-elle trouver sa place dans le paysage des actions déjà proposées sur les quartiers ? Pourquoi de ne pas être le complément de ces actions en intervenant ponctuellement et en proposant des activités innovantes ?

6) OUVERTURE d'un cours de Country à Saint-Sauveur

Les personnes intéressées ne veulent pas créer d'association et ont donc demandé au CSP.Charmoy d'avoir « une antenne » à St.Sauveur .

Accord du CSP.Charmoy . (donc prise de licences dans ce club) .

Les cours , de janvier à juin (soit 22 heures) , seront assurés par Marion Niel . Tarif horaire : 18 € (tarif prenant en compte l'état de stagiaire de Marion) + frais de déplacement (0,27 € /km) .

7) EDITION des feuilles de paie (pour les salariés de l'UFOLEP)

Il avait été envisagé que celles-ci soient établies par le service comptable de la FOL de la Nièvre , à moins que nous soyons en capacité de les faire , comme nous l'a proposé C.Amonic .

Or , il s'avère qu'il faudrait que nous assumions les calculs des cotisations et les déclarations aux différents organismes .

Notre secrétaire comptable , qui a les aptitudes , n'est pas opposée au principe mais souhaiterait , toutefois , avoir une formation complémentaire sur ce sujet .

Sachant que PSY réalise l'ensemble des obligations afférentes à l'établissement des feuilles de paie , le Comité Directeur décide , à l'unanimité :

- dans un premier temps , de confier ce travail à PSY .
- de rechercher une formation spécifique pour la secrétaire-comptable afin qu'elle puisse , ultérieurement , assumer cette tâche .

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 23 h 45 .

Prochaines réunions du bureau ou du Comité Directeur
Réunion de bureau Vendredi 11 décembre à 14 heures Salle de l'UFOLEP rue Guynemer – A confirmer . **** Réunion du Comité Directeur A préciser ultérieurement

Le 26 novembre 2009

La Présidente
du Comité Directeur
Agnès Gautherin

La secrétaire
du Comité Directeur
Nicolle Durand